



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
15 mars 2016

Original: anglais

Groupe d'examen de l'application

Septième session

Vienne, 20-24 juin 2016

Projet révisé de liste de contrôle pour l'auto-évaluation sur l'application des chapitres II (Mesures préventives) et V (Recouvrement d'avoirs) de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Résumé

Un document de séance contenant le premier projet révisé de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation pour le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application a été mis à la disposition de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à sa cinquième session (CAC/COSP/2013/CRP.6).

À partir des observations reçues sur cette première version, une deuxième version actualisée du projet a été établie, puis communiquée aux États Parties et aux signataires pour commentaires en décembre 2014. Les observations reçues sur cette deuxième version ont été incorporées dans la troisième version de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation pour le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application (CAC/COSP/IRG/2015/CRP.1), qui a été mise à la disposition du Groupe d'examen de l'application à sa sixième session dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à la résolution 6/1 de la Conférence des États Parties, une quatrième version a été élaborée pour examen et a été mise à la disposition des États Parties et des signataires en décembre 2015 afin qu'ils formulent d'autres observations. La quatrième version contenait de nouvelles modifications ayant pour objectif de continuer à améliorer la liste de contrôle détaillée pour l'auto-évaluation qui sera utilisée lors du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application, sans préjudice de son exhaustivité et de la méthodologie appliquée pour le premier cycle.

Les nombreuses observations reçues sur la quatrième version ont été, dans toute la mesure possible, intégrées à la cinquième version, qui a été communiquée aux États Parties en février 2016. D'autres observations reçues sur la cinquième version ont été rajoutées dans la sixième version, qui fait l'objet du présent document.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 13 juin 2016.



Informations générales

Point de contact	Nom et fonction
Institutions consultées	Liste des institutions consultées

1. Veuillez fournir des informations sur la procédure de ratification, d'acceptation, d'approbation de la Convention des Nations Unies contre la corruption, ou d'adhésion à cette Convention, dans votre pays (date de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, date d'entrée en vigueur de la Convention dans votre pays, procédure à suivre pour la ratification, l'acceptation, l'approbation des conventions internationales, ou l'adhésion à ces dernières, etc.)
2. Veuillez décrire brièvement le système juridique et institutionnel de votre pays.
3. Dans une communication distincte adressée et envoyée par courrier électronique au secrétariat (uncac.cop@unodc.org), veuillez fournir une liste des lois, politiques et autres mesures mentionnées dans les réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation ainsi que, le cas échéant, un hyperlien vers chaque document et les résumés de ces documents. Pour ceux d'entre eux qui ne sont pas disponibles en ligne, veuillez inclure au courriel en pièce jointe leurs textes et, le cas échéant, leurs résumés. Si possible, veuillez fournir également soit un lien vers toutes les versions de ces documents, soit les textes de ces versions, existant dans d'autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français ou russe). Veuillez revenir sur ce point après avoir terminé votre auto-évaluation afin de vous assurer que toute la législation, les politiques et les autres mesures que vous aurez citées figurent dans la liste.
4. Veuillez fournir un hyperlien vers toutes les évaluations (ou une copie de celles-ci) des moyens de lutte contre la corruption et des mécanismes d'examen de l'application de ces mesures prises par votre pays que vous souhaiteriez présenter en tant que bonnes pratiques.
5. Veuillez fournir les informations pertinentes concernant la préparation de vos réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation.
6. Veuillez décrire trois pratiques que vous estimez être de bonnes pratiques pour l'application des chapitres de la Convention en cours d'examen.
7. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays doit prendre éventuellement, ainsi que le calendrier correspondant pour assurer le strict respect des chapitres de la Convention en cours d'examen. Veuillez indiquer en particulier les articles de la Convention qui seraient concernés par ces mesures.

Domaines thématiques

A. Prévention (art. 5 à 13)

Article 5. Politiques et pratiques de prévention de la corruption

Article 5, paragraphe 1

1. *Chaque État Partie élabore et applique ou poursuit, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, des politiques de prévention de la corruption efficaces et coordonnées qui favorisent la participation de la société et reflètent les principes d'état de droit, de bonne gestion des affaires publiques et des biens publics, d'intégrité, de transparence et de responsabilité.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 5, paragraphe 2

2. *Chaque État Partie s'efforce de mettre en place et de promouvoir des pratiques efficaces visant à prévenir la corruption.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 5, paragraphe 3

3. *Chaque État Partie s'efforce d'évaluer périodiquement les instruments juridiques et mesures administratives pertinents en vue de déterminer s'ils sont adéquats pour prévenir et combattre la corruption.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. **Veillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.**

3. **Veillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.**

Article 5, paragraphe 4

4. Les États Parties collaborent, selon qu'il convient et conformément aux principes fondamentaux de leur système juridique, entre eux et avec les organisations régionales et internationales compétentes pour la promotion et la mise au point des mesures visées dans le présent article. Dans le cadre de cette collaboration, ils peuvent participer à des programmes et projets internationaux visant à prévenir la corruption.

1. **Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?**

Oui/Oui, partiellement/Non

2. **Veillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.**

3. **Veillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.**

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. **Veillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.**

2. **Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer cet article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:**

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 6. Organe ou organes de prévention de la corruption

Article 6, paragraphe 1

1. Chaque État Partie fait en sorte, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, qu'existent un ou plusieurs organes, selon qu'il convient, chargés de prévenir la corruption par des moyens tels que:

a) L'application des politiques visées à l'article 5 de la présente Convention et, s'il y a lieu, la supervision et la coordination de cette application;

b) L'accroissement et la diffusion des connaissances concernant la prévention de la corruption.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 6, paragraphe 2

2. Chaque État Partie accorde à l'organe ou aux organes visés au paragraphe 1 du présent article l'indépendance nécessaire, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, pour leur permettre d'exercer efficacement leurs fonctions à l'abri de toute influence indue. Les ressources matérielles et les personnels spécialisés nécessaires, ainsi que la formation dont ces personnels peuvent avoir besoin pour exercer leurs fonctions, devraient leur être fournis.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 6, paragraphe 3

3. *Chaque État Partie communique au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le nom et l'adresse de l'autorité ou des autorités susceptibles d'aider d'autres États Parties à mettre au point et à appliquer des mesures spécifiques de prévention de la corruption.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Votre pays a-t-il communiqué les informations stipulées ci-dessus? Dans l'affirmative, veuillez également fournir la référence appropriée.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer cet article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 7. Secteur public

Article 7, paragraphe 1

1. *Chaque État Partie s'efforce, s'il y a lieu et conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, d'adopter, de maintenir et de renforcer des systèmes de recrutement, d'embauche, de fidélisation, de promotion et de retraite des fonctionnaires et, s'il y a lieu, des autres agents publics non élus, qui:*

a) *Reposent sur les principes d'efficacité et de transparence et sur des critères objectifs tels que le mérite, l'équité et l'aptitude;*

b) *Comportent des procédures appropriées pour sélectionner et former les personnes appelées à occuper des postes publics considérés comme particulièrement exposés à la corruption et, s'il y a lieu, pour assurer une rotation sur ces postes;*

c) *Favorisent une rémunération adéquate et des barèmes des traitements équitables, compte tenu du niveau de développement économique de l'État Partie;*

d) *Favorisent l'offre de programmes d'éducation et de formation qui leur permettent de s'acquitter de leurs fonctions de manière correcte, honorable et adéquate et les fassent bénéficier d'une formation spécialisée appropriée qui les sensibilise davantage aux risques de corruption inhérents à l'exercice de leurs fonctions. Ces programmes peuvent faire référence aux codes ou normes de conduite applicables.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 7, paragraphe 2

2. Chaque État Partie envisage aussi d'adopter des mesures législatives et administratives appropriées, compatibles avec les objectifs de la présente Convention et conformes aux principes fondamentaux de son droit interne, afin d'arrêter des critères pour la candidature et l'élection à un mandat public.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 7, paragraphe 3

3. Chaque État Partie envisage également d'adopter des mesures législatives et administratives appropriées, compatibles avec les objectifs de la présente Convention et conformes aux principes fondamentaux de son droit interne,

afin d'accroître la transparence du financement des candidatures à un mandat public électif et, le cas échéant, du financement des partis politiques.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 7, paragraphe 4

4. Chaque État Partie s'efforce, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, d'adopter, de maintenir et de renforcer des systèmes qui favorisent la transparence et préviennent les conflits d'intérêts.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

- 3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.**

Article 8. Codes de conduite des agents publics

Article 8, paragraphe 1

1. Afin de lutter contre la corruption, chaque État Partie encourage notamment l'intégrité, l'honnêteté et la responsabilité chez ses agents publics, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique.

- 1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?**

Oui/Oui, partiellement/Non

- 2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.**

- 3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.**

Article 8, paragraphes 2 et 3

2. En particulier, chaque État Partie s'efforce d'appliquer, dans le cadre de ses propres systèmes institutionnel et juridique, des codes ou des normes de conduite pour l'exercice correct, honorable et adéquat des fonctions publiques.

3. Aux fins de l'application des dispositions du présent article, chaque État Partie prend acte, s'il y a lieu et conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, des initiatives pertinentes d'organisations régionales, interrégionales et multilatérales, telles que le Code international de conduite des agents de la fonction publique annexé à la résolution 51/59 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1996.

- 1. Votre pays est-il en conformité avec ces dispositions?**

Oui/Oui, partiellement/Non

- 2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de ces dispositions de la Convention.**

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 8, paragraphe 4

4. Chaque État Partie envisage aussi, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, de mettre en place des mesures et des systèmes de nature à faciliter le signalement par les agents publics aux autorités compétentes des actes de corruption dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 8, paragraphe 5

5. Chaque État Partie s'efforce, s'il y a lieu et conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, de mettre en place des mesures et des systèmes faisant obligation aux agents publics de déclarer aux autorités compétentes notamment toutes activités extérieures, tout emploi, tous placements, tous avoirs et tous dons ou avantages substantiels d'où pourrait résulter un conflit d'intérêts avec leurs fonctions d'agent public.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 8, paragraphe 6

6. Chaque État Partie envisage de prendre, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, des mesures disciplinaires ou autres à l'encontre des agents publics qui enfreignent les codes ou normes institués en vertu du présent article.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 9. Passation des marchés publics et gestion des finances publiques

Article 9, paragraphe 1

1. Chaque État Partie prend, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, les mesures nécessaires pour mettre en place des systèmes appropriés de passation des marchés publics qui soient fondés sur la transparence, la concurrence et des critères objectifs pour la prise des décisions et qui soient efficaces, entre autres, pour prévenir la corruption. Ces systèmes, pour l'application desquels des valeurs seuils peuvent être prises en compte, prévoient notamment:

a) *La diffusion publique d'informations concernant les procédures de passation des marchés et les marchés, y compris d'informations sur les appels d'offres et d'informations pertinentes sur l'attribution des marchés, suffisamment de temps étant laissé aux soumissionnaires potentiels pour établir et soumettre leurs offres;*

b) *L'établissement à l'avance des conditions de participation, y compris les critères de sélection et d'attribution et les règles d'appels d'offres, et leur publication;*

c) *L'utilisation de critères objectifs et prédéterminés pour la prise des décisions concernant la passation des marchés publics, afin de faciliter la vérification ultérieure de l'application correcte des règles ou procédures;*

d) *Un système de recours interne efficace, y compris un système d'appel efficace, qui garantisse l'exercice des voies de droit en cas de non-respect des règles ou procédures établies conformément au présent paragraphe;*

e) *S'il y a lieu, des mesures pour régler les questions touchant les personnels chargés de la passation des marchés, telles que l'exigence d'une déclaration d'intérêt pour certains marchés publics, des procédures de sélection desdits personnels et des exigences en matière de formation.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 9, paragraphe 2

2. *Chaque État Partie prend, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, des mesures appropriées pour promouvoir la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques. Ces mesures comprennent notamment:*

a) *Des procédures d'adoption du budget national;*

b) *La communication en temps utile des dépenses et des recettes;*

c) *Un système de normes de comptabilité et d'audit, et de contrôle au second degré;*

d) *Des systèmes efficaces de gestion des risques et de contrôle interne; et*

e) *S'il y a lieu, des mesures correctives en cas de manquement aux exigences du présent paragraphe.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 9, paragraphe 3

3. *Chaque État Partie prend, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, les mesures civiles et administratives nécessaires pour préserver l'intégrité des livres et états comptables, états financiers ou autres documents concernant les dépenses et recettes publiques et pour en empêcher la falsification.*

1. **Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?**

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 10. Information du public

Article 10, alinéa a)

Compte tenu de la nécessité de lutter contre la corruption, chaque État Partie prend, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, les mesures nécessaires pour accroître la transparence de son administration publique, y compris en ce qui concerne son organisation, son fonctionnement et ses processus décisionnels s'il y a lieu. Ces mesures peuvent inclure notamment:

a) L'adoption de procédures ou de règlements permettant aux usagers d'obtenir, s'il y a lieu, des informations sur l'organisation, le fonctionnement et les processus décisionnels de l'administration publique, ainsi que, compte dûment tenu de la protection de la vie privée et des données personnelles, sur les décisions et actes juridiques qui les concernent;

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 10, alinéa b)

Compte tenu de la nécessité de lutter contre la corruption, chaque État Partie prend, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, les mesures nécessaires pour accroître la transparence de son administration publique, y compris en ce qui concerne son organisation, son fonctionnement et ses processus décisionnels s'il y a lieu. Ces mesures peuvent inclure notamment:

...

b) La simplification, s'il y a lieu, des procédures administratives afin de faciliter l'accès des usagers aux autorités de décision compétentes;

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 10, alinéa c)

Compte tenu de la nécessité de lutter contre la corruption, chaque État Partie prend, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, les mesures nécessaires pour accroître la transparence de son administration publique, y compris en ce qui concerne son organisation, son fonctionnement et ses processus décisionnels s'il y a lieu. Ces mesures peuvent inclure notamment:

...

c) La publication d'informations, y compris éventuellement de rapports périodiques sur les risques de corruption au sein de l'administration publique.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 11. Mesures concernant les juges et les services de poursuite

Article 11, paragraphe 1

1. Compte tenu de l'indépendance des magistrats et de leur rôle crucial dans la lutte contre la corruption, chaque État Partie prend, conformément aux principes fondamentaux de son système juridique, des mesures pour renforcer leur intégrité et prévenir les possibilités de les corrompre, sans préjudice de leur indépendance. Ces mesures peuvent comprendre des règles concernant leur comportement.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 11, paragraphe 2

2. Des mesures dans le même sens que celles prises en application du paragraphe 1 du présent article peuvent être instituées et appliquées au sein des services de poursuite dans les États Parties où ceux-ci forment un corps distinct mais jouissent d'une indépendance semblable à celle des juges.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 12. Secteur privé

Article 12, paragraphes 1 et 2

1. *Chaque État Partie prend, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, des mesures pour prévenir la corruption impliquant le secteur privé, renforcer les normes de comptabilité et d'audit dans le secteur privé et, s'il y a lieu, prévoir des sanctions civiles, administratives ou pénales efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect de ces mesures.*

2. *Les mesures permettant d'atteindre ces objectifs peuvent notamment inclure:*

a) *La promotion de la coopération entre les services de détection et de répression et les entités privées concernées;*

b) *La promotion de l'élaboration de normes et procédures visant à préserver l'intégrité des entités privées concernées, y compris de codes de conduite pour que les entreprises et toutes les professions concernées exercent leurs activités de manière correcte, honorable et adéquate, pour prévenir les conflits d'intérêts et pour encourager l'application de bonnes pratiques commerciales par les entreprises entre elles ainsi que dans leurs relations contractuelles avec l'État;*

c) *La promotion de la transparence entre les entités privées, y compris, s'il y a lieu, grâce à des mesures concernant l'identité des personnes physiques et morales impliquées dans la constitution et la gestion des sociétés;*

d) *La prévention de l'usage impropre des procédures de réglementation des entités privées, y compris des procédures concernant les subventions et les licences accordées par des autorités publiques pour des activités commerciales;*

e) *La prévention des conflits d'intérêts par l'imposition, selon qu'il convient et pendant une période raisonnable, de restrictions à l'exercice d'activités professionnelles par d'anciens agents publics ou à l'emploi par le secteur privé d'agents publics après leur démission ou leur départ à la retraite, lorsque lesdites activités ou ledit emploi sont directement liés aux fonctions que ces anciens agents publics exerçaient ou supervisaient quand ils étaient en poste;*

f) *L'application aux entreprises privées, compte tenu de leur structure et de leur taille, d'audits internes suffisants pour faciliter la prévention et la détection des actes de corruption et la soumission des comptes et des états financiers requis de ces entreprises privées à des procédures appropriées d'audit et de certification.*

1. Votre pays est-il en conformité avec ces dispositions?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de ces dispositions de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 12, paragraphe 3

3. *Afin de prévenir la corruption, chaque État Partie prend les mesures nécessaires, conformément à ses lois et règlements internes concernant la tenue des livres et états comptables, la publication d'informations sur les états financiers et les normes de comptabilité et d'audit, pour interdire que les actes suivants soient accomplis dans le but de commettre l'une quelconque des infractions établies conformément à la présente Convention:*

a) *L'établissement de comptes hors livres;*

b) *Les opérations hors livres ou insuffisamment identifiées;*

c) *L'enregistrement de dépenses inexistantes;*

d) *L'enregistrement d'éléments de passif dont l'objet n'est pas correctement identifié;*

e) *L'utilisation de faux documents; et*

f) *La destruction intentionnelle de documents comptables plus tôt que ne le prévoit la loi.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier

correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 12, paragraphe 4

4. Chaque État Partie refuse la déductibilité fiscale des dépenses qui constituent des pots-de-vin, dont le versement est un des éléments constitutifs des infractions établies conformément aux articles 15 et 16 de la présente Convention et, s'il y a lieu, des autres dépenses engagées à des fins de corruption.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 13. Participation de la société

Article 13, paragraphe 1

1. Chaque État Partie prend des mesures appropriées, dans la limite de ses moyens et conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, pour favoriser la participation active de personnes et de groupes n'appartenant pas au secteur public, tels que la société civile, les organisations non gouvernementales et les communautés de personnes, à la prévention de la corruption et à la lutte contre ce phénomène, ainsi que pour mieux sensibiliser le public à l'existence, aux causes et à la gravité de la corruption et à la menace que celle-ci représente. Cette participation devrait être renforcée par des mesures consistant notamment à:

a) Accroître la transparence des processus de décision et promouvoir la participation du public à ces processus;

b) Assurer l'accès effectif du public à l'information;

c) Entreprendre des activités d'information du public l'incitant à ne pas tolérer la corruption, ainsi que des programmes d'éducation du public, notamment dans les écoles et les universités;

d) Respecter, promouvoir et protéger la liberté de rechercher, de recevoir, de publier et de diffuser des informations concernant la corruption. Cette liberté peut être soumise à certaines restrictions, qui doivent toutefois être prescrites par la loi et qui sont nécessaires:

i) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui;

ii) À la protection de la sécurité nationale ou de l'ordre public, ou de la santé ou de la moralité publiques.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 13, paragraphe 2

2. Chaque État Partie prend des mesures appropriées pour veiller à ce que les organes de prévention de la corruption compétents mentionnés dans la présente Convention soient connus du public et fait en sorte qu'ils soient accessibles, lorsqu'il y a lieu, pour que tous faits susceptibles d'être considérés comme

constituant une infraction établie conformément à la présente Convention puissent leur être signalés, y compris sous couvert d'anonymat.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

B. Blanchiment d'argent (art. 14, 52 et 58)

Article 14. Mesures visant à prévenir le blanchiment d'argent

Article 14, paragraphe 1, alinéa a)

1. Chaque État Partie:

a) *Institue un régime interne complet de réglementation et de contrôle des banques et institutions financières non bancaires, y compris des personnes physiques ou morales qui fournissent des services formels ou informels de transmission de fonds ou de valeurs ainsi que, s'il y a lieu, des autres entités particulièrement exposées au blanchiment d'argent, dans les limites de sa compétence, afin de décourager et de détecter toutes formes de blanchiment d'argent. Ce régime met l'accent sur les exigences en matière d'identification des clients et, s'il y a lieu, des ayants droit économiques, d'enregistrement des opérations et de déclaration des opérations suspectes.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 14, paragraphe 1, alinéa b)

1. *Chaque État Partie:*

...

b) *S'assure, sans préjudice de l'article 46 de la présente Convention, que les autorités administratives, de réglementation, de détection et de répression et autres chargées de la lutte contre le blanchiment d'argent (y compris, dans les cas où son droit interne le prévoit, les autorités judiciaires) sont en mesure de coopérer et d'échanger des informations aux niveaux national et international, dans les conditions définies par son droit interne et, à cette fin, envisage la création d'un service de renseignement financier faisant office de centre national de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations concernant d'éventuelles opérations de blanchiment d'argent.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 14, paragraphe 2

2. *Les États Parties envisagent de mettre en œuvre des mesures réalisables de détection et de surveillance du mouvement transfrontière d'espèces et de titres*

négoiables appropriés, sous réserve de garanties permettant d'assurer une utilisation correcte des informations et sans entraver d'aucune façon la circulation des capitaux licites. Il peut être notamment fait obligation aux particuliers et aux entreprises de signaler les transferts transfrontières de quantités importantes d'espèces et de titres négociables appropriés.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 14, paragraphe 3

3. Les États Parties envisagent de mettre en œuvre des mesures appropriées et réalisables pour exiger des institutions financières, y compris des sociétés de transfert de fonds:

a) Qu'elles consignent sur les formulaires et dans les messages concernant les transferts électroniques de fonds des informations exactes et utiles sur le donneur d'ordre;

b) Qu'elles conservent ces informations tout au long de la chaîne de paiement; et

c) Qu'elles exercent une surveillance accrue sur les transferts de fonds non accompagnés d'informations complètes sur le donneur d'ordre.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 14, paragraphe 4

4. Lorsqu'ils instituent un régime interne de réglementation et de contrôle en vertu du présent article, et sans préjudice de tout autre article de la présente Convention, les États Parties sont invités à s'inspirer des initiatives pertinentes prises par les organisations régionales, interrégionales et multilatérales pour lutter contre le blanchiment d'argent.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Article 14, paragraphe 5

5. Les États Parties s'efforcent de développer et de promouvoir la coopération mondiale, régionale, sous-régionale et bilatérale entre les autorités judiciaires, les services de détection et de répression et les autorités de réglementation financière en vue de lutter contre le blanchiment d'argent.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris les affaires portées devant les tribunaux ou autres affaires s'y rapportant, les statistiques disponibles, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 52. Prévention et détection des transferts du produit du crime

Article 52, paragraphe 1

1. Sans préjudice de l'article 14 de la présente Convention, chaque État Partie prend, conformément à son droit interne, les mesures nécessaires pour que les institutions financières relevant de sa juridiction soient tenues de vérifier l'identité des clients et de prendre des mesures raisonnables pour déterminer l'identité des ayants droit économiques des fonds déposés sur de gros comptes, ainsi que de soumettre à une surveillance accrue les comptes que des personnes qui exercent, ou ont exercé, des fonctions publiques importantes et des membres de leur famille et de leur proche entourage cherchent à ouvrir ou détiennent directement ou cherchent à faire ouvrir ou font détenir par un intermédiaire. Cette surveillance est raisonnablement conçue de façon à détecter les opérations suspectes afin de les signaler aux autorités compétentes et ne devrait pas être interprétée comme un moyen de décourager les institutions financières – ou de leur interdire – d'entretenir des relations d'affaires avec des clients légitimes.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 52, paragraphe 2, alinéa a)

2. Afin de faciliter l'application des mesures prévues au paragraphe 1 du présent article, chaque État Partie, conformément à son droit interne et en s'inspirant des initiatives pertinentes prises par les organisations régionales, interrégionales et multilatérales pour lutter contre le blanchiment d'argent:

a) Publie des lignes directrices concernant les types de personne physique ou morale sur les comptes desquels les institutions financières relevant de sa juridiction devront exercer une surveillance accrue, les types de compte et d'opération auxquels elles devront prêter une attention particulière, ainsi que les mesures à prendre concernant l'ouverture de tels comptes, leur tenue et l'enregistrement des opérations.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 52, paragraphe 2, alinéa b)

2. Afin de faciliter l'application des mesures prévues au paragraphe 1 du présent article, chaque État Partie, conformément à son droit interne et en s'inspirant des initiatives pertinentes prises par les organisations régionales, interrégionales et multilatérales pour lutter contre le blanchiment d'argent:

...

b) S'il y a lieu, notifie aux institutions financières relevant de sa juridiction, à la demande d'un autre État Partie ou de sa propre initiative, l'identité des personnes physiques ou morales dont elles devront surveiller plus strictement les comptes, en sus des personnes que les institutions financières pourront par ailleurs identifier.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, en partie/non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 52, paragraphe 3

3. Dans le contexte de l'alinéa a du paragraphe 2 du présent article, chaque État Partie applique des mesures afin que ses institutions financières tiennent des états adéquats, pendant une durée appropriée, des comptes et opérations impliquant les personnes mentionnées au paragraphe 1 du présent article, lesquels états devraient contenir, au minimum, des renseignements sur l'identité du client ainsi que, dans la mesure du possible, de l'ayant droit économique.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier

correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 52, paragraphe 4

4. Dans le but de prévenir et de détecter les transferts du produit d'infractions établies conformément à la présente Convention, chaque État Partie applique des mesures appropriées et efficaces pour empêcher, avec l'aide de ses organismes de réglementation et de contrôle, l'établissement de banques qui n'ont pas de présence physique et qui ne sont pas affiliées à un groupe financier réglementé. En outre, les États Parties peuvent envisager d'exiger de leurs institutions financières qu'elles refusent d'établir ou de poursuivre des relations de banque correspondante avec de telles institutions et se gardent d'établir des relations avec des institutions financières étrangères permettant que leurs comptes soient utilisés par des banques qui n'ont pas de présence physique et qui ne sont pas affiliées à un groupe financier réglementé.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 52, paragraphe 5

5. Chaque État Partie envisage d'établir, conformément à son droit interne, pour les agents publics appropriés, des systèmes efficaces de divulgation de l'information financière et prévoit des sanctions adéquates en cas de non-respect. Chaque État Partie envisage également de prendre les mesures nécessaires pour permettre à ses autorités compétentes de partager cette information avec les autorités compétentes d'autres États Parties lorsque celles-ci en ont besoin pour enquêter sur le produit d'infractions établies conformément à la présente Convention, le réclamer et le recouvrer.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

- 3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.**

Article 52, paragraphe 6

6. Chaque État Partie envisage de prendre, conformément à son droit interne, les mesures nécessaires pour que ses agents publics appropriés ayant un droit ou une délégation de signature ou tout autre pouvoir sur un compte financier domicilié dans un pays étranger soient tenus de le signaler aux autorités compétentes et de conserver des états appropriés concernant ces comptes. Il prévoit également des sanctions appropriées en cas de non-respect de cette obligation.

- 1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?**

Oui/Oui, partiellement/Non

- 2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.**
- 3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.**

Assistance technique

La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

- 1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.**
- 2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:**

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

- 3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.**

Article 58. Service de renseignement financier

Les États Parties coopèrent dans le but de prévenir et de combattre le transfert du produit des infractions établies conformément à la présente Convention, ainsi que de promouvoir les moyens de recouvrer ledit produit et, à cette fin, envisagent d'établir un service de renseignement financier qui sera chargé de recevoir, d'analyser et de communiquer aux autorités compétentes des déclarations d'opérations financières suspectes.

- 1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?**

Oui/Oui, partiellement/Non

- 2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.**

- 3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.**

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

- 1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.**

- 2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:**

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

C. Recouvrement d'avoirs (art. 51, 53 à 57 et 59)

Article 51. Disposition générale

Article 51

La restitution d'avoirs en application du présent chapitre est un principe fondamental de la présente Convention, et les États Parties s'accordent mutuellement la coopération et l'assistance la plus large possible à cet égard.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention, en indiquant les autorités/procédures juridiques qui existent pour l'acceptation des demandes de recouvrement d'avoirs et pour l'examen des dites demandes afin de déterminer si elles sont suffisamment étayées et documentées, ainsi que les délais et les procédures prévus par la législation interne pour y répondre, compte tenu des demandes reçues de pays dotés d'un système juridique similaire ou de systèmes juridiques différents et des difficultés rencontrées dans ce contexte.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

- 3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.**

Article 53. Mesures pour le recouvrement direct de biens

Article 53, alinéa a)

Chaque État Partie, conformément à son droit interne:

a) Prend les mesures nécessaires pour permettre à un autre État Partie d'engager devant ses tribunaux une action civile en vue de voir reconnaître l'existence d'un droit de propriété sur des biens acquis au moyen d'une infraction établie conformément à la présente Convention;

- 1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?**

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 53, alinéa b)

Chaque État Partie, conformément à son droit interne:

...

b) Prend les mesures nécessaires pour permettre à ses tribunaux d'ordonner aux auteurs d'infractions établies conformément à la présente Convention de verser une réparation ou des dommages-intérêts à un autre État Partie ayant subi un préjudice du fait de telles infractions;

- 1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?**

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

- 3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.**

Article 53, alinéa c)

Chaque État Partie, conformément à son droit interne:

...

c) Prend les mesures nécessaires pour permettre à ses tribunaux ou autorités compétentes, lorsqu'ils doivent décider d'une confiscation, de reconnaître le droit de propriété légitime revendiqué par un autre État Partie sur des biens acquis au moyen d'une infraction établie conformément à la présente Convention.

- 1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?**

Oui/Oui, partiellement/Non

- 2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.**

- 3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.**

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

- 1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.**

- 2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:**

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 54. Mécanismes de recouvrement de biens par la coopération internationale aux fins de confiscation

Article 54, paragraphe 1, alinéa a)

1. *Afin d'assurer l'entraide judiciaire prévue à l'article 55 de la présente Convention concernant les biens acquis au moyen d'une infraction établie conformément à la présente Convention ou utilisés pour une telle infraction, chaque État Partie, conformément à son droit interne:*

a) Prend les mesures nécessaires pour permettre à ses autorités compétentes de donner effet à une décision de confiscation d'un tribunal d'un autre État Partie;

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 54, paragraphe 1, alinéa b)

1. *Afin d'assurer l'entraide judiciaire prévue à l'article 55 de la présente Convention concernant les biens acquis au moyen d'une infraction établie conformément à la présente Convention ou utilisés pour une telle infraction, chaque État Partie, conformément à son droit interne:*

...

b) Prend les mesures nécessaires pour permettre à ses autorités compétentes, lorsqu'elles ont compétence en l'espèce, d'ordonner la confiscation de tels biens d'origine étrangère, en se prononçant sur une infraction de blanchiment d'argent ou une autre infraction relevant de sa compétence, ou par d'autres procédures autorisées par son droit interne;

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 54, paragraphe 1, alinéa c)

1. Afin d'assurer l'entraide judiciaire prévue à l'article 55 de la présente Convention concernant les biens acquis au moyen d'une infraction établie conformément à la présente Convention ou utilisés pour une telle infraction, chaque État Partie, conformément à son droit interne:

...

c) Envisage de prendre les mesures nécessaires pour permettre la confiscation de tels biens en l'absence de condamnation pénale lorsque l'auteur de l'infraction ne peut être poursuivi pour cause de décès, de fuite ou d'absence ou dans d'autres cas appropriés.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 54, paragraphe 2, alinéa a)

2. Afin d'accorder l'entraide judiciaire qui lui est demandée en application du paragraphe 2 de l'article 55, chaque État Partie, conformément à son droit interne:

a) Prend les mesures nécessaires pour permettre à ses autorités compétentes de geler ou de saisir des biens, sur décision d'un tribunal ou d'une autorité compétente d'un État Partie requérant ordonnant le gel ou la saisie, qui donne à l'État Partie requis un motif raisonnable de croire qu'il existe des raisons suffisantes de prendre de telles mesures et que les biens feront ultérieurement l'objet d'une ordonnance de confiscation aux fins de l'alinéa a du paragraphe 1 du présent article;

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 54, paragraphe 2, alinéa b)

2. Afin d'accorder l'entraide judiciaire qui lui est demandée en application du paragraphe 2 de l'article 55, chaque État Partie, conformément à son droit interne:

...

b) Prend les mesures nécessaires pour permettre à ses autorités compétentes de geler ou de saisir des biens sur la base d'une demande donnant à l'État Partie un motif raisonnable de croire qu'il existe des raisons suffisantes de prendre de telles mesures et que les biens feront ultérieurement l'objet d'une ordonnance de confiscation aux fins de l'alinéa a du paragraphe 1 du présent article.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 54, paragraphe 2, alinéa c)

2. Afin d'accorder l'entraide judiciaire qui lui est demandée en application du paragraphe 2 de l'article 55, chaque État Partie, conformément à son droit interne:

...

c) Envisage de prendre des mesures supplémentaires pour permettre à ses autorités compétentes de préserver les biens en vue de leur confiscation, par exemple sur la base d'une arrestation ou d'une inculpation intervenue à l'étranger en relation avec leur acquisition.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

- 1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.**
- 2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:**

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

- 3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.**

Article 55. Coopération internationale aux fins de confiscation

Article 55, paragraphe 1

1. Dans toute la mesure possible dans le cadre de son système juridique interne, un État Partie qui a reçu d'un autre État Partie ayant compétence pour connaître d'une infraction établie conformément à la présente Convention une demande de confiscation du produit du crime, des biens, des matériels ou autres instruments visés au paragraphe 1 de l'article 31 de la présente Convention, qui sont situés sur son territoire:

a) Transmet la demande à ses autorités compétentes en vue de faire prononcer une décision de confiscation et, si celle-ci intervient, de la faire exécuter; ou

b) Transmet à ses autorités compétentes, afin qu'elle soit exécutée dans les limites de la demande, la décision de confiscation prise par un tribunal situé sur le territoire de l'État Partie requérant conformément au paragraphe 1 de l'article 31 et à l'alinéa a du paragraphe 1 de l'article 54 de la présente Convention, pour autant qu'elle porte sur le produit du crime, les biens, les matériels ou autres instruments visés au paragraphe 1 de l'article 31, qui sont situés sur son territoire.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 55, paragraphe 2

2. Lorsqu'une demande est faite par un autre État Partie qui a compétence pour connaître d'une infraction établie conformément à la présente Convention, l'État Partie requis prend des mesures pour identifier, localiser et geler ou saisir le produit du crime, les biens, les matériels ou les autres instruments visés au paragraphe 1 de l'article 31 de la présente Convention, en vue d'une confiscation ultérieure à ordonner soit par l'État Partie requérant, soit, comme suite à une demande formulée en vertu du paragraphe 1 du présent article, par l'État Partie requis.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 55, paragraphe 3

3. Les dispositions de l'article 46 de la présente Convention s'appliquent mutatis mutandis au présent article. Outre les informations visées au paragraphe 15 de l'article 46, les demandes faites en application du présent article contiennent:

a) Lorsque la demande relève de l'alinéa a du paragraphe 1 du présent article, une description des biens à confisquer, y compris, dans la mesure du possible, le lieu où ceux-ci se trouvent et, selon qu'il convient, leur valeur estimative et un exposé des faits sur lesquels se fonde l'État Partie requérant qui soit suffisant pour permettre à l'État Partie requis de demander une décision de confiscation sur le fondement de son droit interne;

b) Lorsque la demande relève de l'alinéa b du paragraphe 1 du présent article, une copie légalement admissible de la décision de confiscation émanant de l'État Partie requérant sur laquelle la demande est fondée, un exposé des faits et des informations indiquant dans quelles limites il est demandé d'exécuter la décision, une déclaration spécifiant les mesures prises par l'État Partie requérant

pour aviser comme il convient les tiers de bonne foi et garantir une procédure régulière, et une déclaration selon laquelle la décision de confiscation est définitive;

c) Lorsque la demande relève du paragraphe 2 du présent article, un exposé des faits sur lesquels se fonde l'État Partie requérant et une description des mesures demandées ainsi que, lorsqu'elle est disponible, une copie légalement admissible de la décision sur laquelle la demande est fondée.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 55, paragraphe 4

4. Les décisions ou mesures prévues aux paragraphes 1 et 2 du présent article sont prises par l'État Partie requis conformément à son droit interne et sous réserve des dispositions dudit droit, et conformément à ses règles de procédure ou à tout accord ou arrangement bilatéral ou multilatéral le liant à l'État Partie requérant.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 55, paragraphe 5

5. Chaque État Partie remet au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies une copie de ses lois et règlements qui donnent effet au présent article ainsi qu'une copie de toute modification ultérieurement apportée à ces lois et règlements ou une description de ces lois, règlements et modifications ultérieures.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez fournir une référence de la date à laquelle ces documents ont été transmis, ainsi qu'une description de tous les documents qui n'ont pas encore été transmis.

Article 55, paragraphe 6

6. Si un État Partie décide de subordonner l'adoption des mesures visées aux paragraphes 1 et 2 du présent article à l'existence d'un traité en la matière, il considère la présente Convention comme une base conventionnelle nécessaire et suffisante.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 55, paragraphe 7

7. La coopération en vertu du présent article peut aussi être refusée ou les mesures conservatoires peuvent être levées si l'État Partie requis ne reçoit pas en temps voulu des preuves suffisantes ou si le bien est de valeur minime.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 55, paragraphe 8

8. Avant de lever toute mesure conservatoire prise en application du présent article, l'État Partie requis donne, si possible, à l'État Partie requérant la faculté de présenter ses arguments en faveur du maintien de la mesure.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 55, paragraphe 9

9. Les dispositions du présent article ne doivent pas être interprétées comme portant atteinte aux droits des tiers de bonne foi.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 56. Coopération spéciale

Sans préjudice de son droit interne, chaque État Partie s'efforce de prendre des mesures lui permettant, sans préjudice de ses propres enquêtes, poursuites ou procédures judiciaires, de communiquer, sans demande préalable, à un autre État Partie des informations sur le produit d'infractions établies conformément à la présente Convention lorsqu'il considère que la divulgation de ces informations pourrait aider ledit État Partie à engager ou mener une enquête, des poursuites ou une procédure judiciaire ou pourrait déboucher sur la présentation par cet État Partie d'une demande en vertu du présent chapitre de la Convention.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 57. Restitution et disposition des avoirs

Article 57, paragraphe 1

1. Un État Partie ayant confisqué des biens en application de l'article 31 ou 55 de la présente Convention en dispose, y compris en les restituant à leurs propriétaires légitimes antérieurs, en application du paragraphe 3 du présent article et conformément aux dispositions de la présente Convention et à son droit interne.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 57, paragraphe 3, alinéa a)

3. Conformément aux articles 46 et 55 de la présente Convention et aux paragraphes 1 et 2 du présent article, l'État Partie requis:

a) Dans les cas de soustraction de fonds publics ou de blanchiment de fonds publics soustraits, visés aux articles 17 et 23 de la présente Convention, lorsque la confiscation a été exécutée conformément à l'article 55 et sur la base d'un jugement définitif rendu dans l'État Partie requérant, exigence à laquelle il peut renoncer, restitue les biens confisqués à l'État Partie requérant;

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 57, paragraphe 3, alinéa b)

3. Conformément aux articles 46 et 55 de la présente Convention et aux paragraphes 1 et 2 du présent article, l'État Partie requis:

...

b) *Dans le cas du produit de toute autre infraction visée par la présente Convention, lorsque la confiscation a été exécutée conformément à l'article 55 de la présente Convention et sur la base d'un jugement définitif dans l'État Partie requérant, exigence à laquelle il peut renoncer, restitue les biens confisqués à l'État Partie requérant, lorsque ce dernier fournit des preuves raisonnables de son droit de propriété antérieur sur lesdits biens à l'État Partie requis ou lorsque ce dernier reconnaît un préjudice à l'État Partie requérant comme base de restitution des biens confisqués;*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 57, paragraphe 3, alinéa c)

3. *Conformément aux articles 46 et 55 de la présente Convention et aux paragraphes 1 et 2 du présent article, l'État Partie requis:*

...

c) *Dans tous les autres cas, envisage à titre prioritaire de restituer les biens confisqués à l'État Partie requérant, de les restituer à ses propriétaires légitimes antérieurs ou de dédommager les victimes de l'infraction.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 57, paragraphe 2

2. *Chaque État Partie adopte, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, les mesures législatives et autres nécessaires pour permettre à ses autorités compétentes de restituer les biens confisqués, lorsqu'il agit à la demande d'un autre État Partie, conformément à la présente Convention, et compte tenu des droits des tiers de bonne foi.*

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 57, paragraphe 4

4. S'il y a lieu, et sauf si les États Parties en décident autrement, l'État Partie requis peut déduire des dépenses raisonnables encourues pour les enquêtes, poursuites ou procédures judiciaires ayant abouti à la restitution ou à la disposition des biens confisqués en application du présent article.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Article 57, paragraphe 5

5. S'il y a lieu, les États Parties peuvent aussi envisager en particulier de conclure, au cas par cas, des accords ou des arrangements mutuellement acceptables pour la disposition définitive des biens confisqués.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.

Article 59. Accords et arrangements bilatéraux et multilatéraux

Les États Parties envisagent de conclure des accords ou des arrangements bilatéraux ou multilatéraux afin de renforcer l'efficacité de la coopération internationale instaurée en application du présent chapitre de la Convention.

1. Votre pays est-il en conformité avec cette disposition?

Oui/Oui, partiellement/Non

2. Veuillez décrire (citer et résumer) les mesures que votre pays a éventuellement prises (ou qu'il envisage de prendre, ainsi que le calendrier correspondant) pour assurer le respect intégral de cette disposition de la Convention.

3. Veuillez fournir des exemples d'application de ces mesures, y compris des affaires portées devant les tribunaux ou d'autres affaires s'y rapportant, des statistiques, etc.

Assistance technique

[La série suivante de questions relatives à l'assistance technique sera incluse après chaque article.]

1. Veuillez exposer les mesures nécessaires pour assurer ou améliorer l'application de l'article examiné et décrire les difficultés particulières que vous pourriez rencontrer à cet égard.

2. Avez-vous besoin d'une assistance technique pour appliquer le présent article? Dans l'affirmative, veuillez préciser les formes d'assistance technique qui seraient nécessaires. Par exemple:

Aucune assistance ne serait nécessaire

Assistance législative: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des institutions: veuillez décrire le type d'assistance

Élaboration de politiques: veuillez décrire le type d'assistance

Renforcement des capacités: veuillez décrire le type d'assistance

Recherche/collecte et analyse de données: veuillez décrire le type d'assistance

Facilitation de la coopération internationale avec d'autres pays: veuillez décrire le type d'assistance

Autres: veuillez préciser

3. Une assistance technique vous est-elle déjà fournie? Dans l'affirmative, veuillez expliquer de manière générale en quoi elle consiste, en donnant des informations sur les donateurs.
